



## REGLEMENT DE LA REDEVANCE SPECIALE

### Article 1 – Objet

#### 1.1 - Définition

L'article L 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation aux communes et à leurs groupements d'instaurer une redevance spéciale pour financer la collecte et l'élimination des déchets non ménagers : il s'agit des déchets assimilés à ceux des ménages, produits par les non-ménages : activités professionnelles, administrations, collectivités,...

La redevance spéciale a pour objectif de financer le service public rendu aux professionnels et d'établir ainsi une équité entre les usagers : les professionnels doivent participer à hauteur du service rendu, contrairement aux ménages, qui paient ce service uniquement au travers des impôts locaux.

#### 1.2 – Le service

Le service du SITCOM Côte sud des Landes aux professionnels comprend la collecte en porte à porte de déchets, y compris en bacs de regroupement, l'utilisation des points-tri (points d'apport volontaire) et des déchetteries conformément au guide de collecte en vigueur.  
L'utilisation d'au moins un de ces trois services justifie l'application de la redevance spéciale.

#### 1.3 - Application

Le présent règlement, pris en application de l'article L.2333-78 du Code des Collectivités Territoriales, fixe les conditions d'application de la redevance spéciale.

Tous les tarifs pourront être révisés annuellement, par vote du Comité syndical.

La facturation des forfaits annuels s'effectue chaque mois de septembre pour toute période allant du 1<sup>er</sup> novembre de l'année n au 31 octobre de l'année n+1.

Le paiement de la redevance spéciale entraîne la délivrance d'une vignette d'accès aux déchetteries suivant les conditions définies à l'article 25.2 du guide de collecte.

### Article 2 – Redevance forfaitaire des « petits producteurs »

Les petits producteurs s'acquittent de la redevance spéciale selon un forfait appliqué suivant la nature du déchet produit et l'importance de l'activité. Il est précisé qu'en cas d'activités multiples sur un même site, c'est le forfait le plus élevé qui sera retenu.

#### 2.1 – Mode d'application des forfaits

Pour chaque non ménage producteur de déchets, le forfait est appliqué en fonction de son code d'activité, de l'effectif salarié, suivant la grille ci-annexée, directement ou par assimilation (annexe n° 1 modifiée suite à la nouvelle codification NAF, APE de l'INSEE).

Cette grille d'application comporte les codes d'activité répertoriés sur le territoire du SITCOM, mais n'est pas exhaustive, et sera complétée tant que de besoin.



## 2.2 – Tableau de calcul des forfaits

Est annexé au présent règlement le tableau de calcul des fourchettes de quantités de déchets de chaque forfait en fonction de la typologie des déchets. (annexe n° 2)

## 2.3 - Cas particuliers

- Pour les communes et les établissements scolaires, le forfait appliqué est déterminé en fonction du tonnage ordures ménagères de chaque commune (annexe n°3).

- Dans le cas des établissements pour lesquels le critère de l'effectif salarié n'est pas représentatif de l'activité réelle (restaurants, hébergements, touristiques, maisons de retraite), le forfait appliqué est déterminé après enquête sur le terrain en fonction des contenants utilisés et des taux de remplissage.

## Article 3 – Redevance au réel des « gros producteurs »

Les gros producteurs (supermarchés, campings, collèges, lycées,...) s'acquittent de la redevance spéciale en fonction de leur production réelle de déchets.

### 3.1 – Mode d'application

La redevance spéciale des gros producteurs est calculée au réel, dans la mesure des moyens mis en œuvre, au moyen de la pesée embarquée.

Elle est assise sur la base du tonnage des déchets résiduels (fraction non recyclable des ordures ménagères) et sur la base du tonnage biodéchets collectés séparativement.

Elle est calculée selon la nature de ces déchets en fonction des tarifs de redevance spéciale à la tonne votés annuellement par le Comité syndical.

En l'absence de pesée embarquée, la redevance est calculée forfaitairement, selon le tableau en annexe n° 4.

Cas des campings : dans le cas de faibles tonnages produits par les campings ou en l'absence de pesée embarquée, la redevance sera appliquée à l'emplacement ou au forfait.

## Article 4 – Exclusions à la redevance spéciale

### 4.1 – Définition

Les prestations ci-après ne sont pas prises en compte dans la redevance spéciale, mais font l'objet de redevances spécifiques :

- tous traitements de déchets non collectés par le SITCOM (en porte-à-porte, sur les points d'apports volontaires ou en déchetteries) : apports en décharges, incinération, apports sur plateforme,.....
- prestations spécifiques de mises à disposition de bennes pour tous déchets autres que résiduels
- mises à disposition de fûts de récupération d'huiles végétales
- apports en déchetteries par les professionnels extérieurs au périmètre de collecte du SITCOM (Cf. art. 4.2)



## **4.2 – Utilisation des déchetteries par les usagers non ménages extérieurs au périmètre de collecte du SITCOM**

### **4.2.1 - Utilisation régulière**

Les usagers non ménages extérieurs au périmètre de collecte du SITCOM, utilisant régulièrement le service des déchetteries du SITCOM, doivent s'acquitter d'une redevance spécifique forfaitaire correspondant à leur activité et à leur effectif salarié (annexes n° 1 et n° 2). Une vignette d'accès valable un an leur est délivrée.

### **4.2.2 - Utilisation ponctuelle**

Les usagers non ménages extérieurs au périmètre de collecte du SITCOM, utilisant ponctuellement le service des déchetteries du SITCOM, doivent s'acquitter d'une redevance spécifique forfaitaire (1/12 du forfait correspondant à leur activité et à leur effectif salarié). Une vignette d'accès valable un mois leur est délivrée.

## **4.3 Cas particulier des usagers non ménages enregistrés sur le secteur de collecte de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax**

La Communauté d'Agglomération du Grand Dax a décidé d'opter à partir de 2011, pour les mêmes classifications de forfaits que le SITCOM, compte tenu de la superposition territoriale des deux établissements publics (les déchets produits sur le territoire de la CAGD sont transportés et traités par le SITCOM), et de l'activité similaire des professionnels exerçant leur activité sur les deux territoires.

Ainsi, les détenteurs de la carte d'accès aux déchetteries du périmètre de compétence de collecte de la CAGD pourront utiliser les services des déchetteries du SITCOM.

Réciproquement, les détenteurs de la vignette d'accès aux déchetteries du périmètre de compétence de collecte du SITCOM pourront utiliser les services des déchetteries de la CAGD.

Ils ne s'acquitteront qu'une fois de la redevance spéciale auprès de leur établissement public de rattachement.

## **Article 5 – Dispositions communes**

### **5.1 – Déclassement, exonérations**

Toute demande de déclassement, d'exonération partielle ou totale sera motivée par écrit, et justifiée par le redevable au moyen de tous documents permettant d'en apprécier la recevabilité :

- Factures
- Attestations
- Déclaration sur l'honneur
- etc...

### **5.2 - Critères d'exonération totale de la redevance spéciale**

#### Ne pas utiliser le service public de collecte

#### a) Entreprises qui font appel à des prestataires privés

Cas des industriels ou des banques qui font enlever **tous** leurs déchets par des entreprises privées.

Les professionnels du secteur de collecte du SITCOM qui ne fournissent pas de justificatif de collecte et de traitement de leurs déchets par des entreprises privées agréées, sont assujettis d'office à la redevance spéciale.



b) Activités qui ne génèrent pas de déchets

Cas recensés à ce jour :

- Propriétaires de résidences qui ont mis en gérance (syndic ou agence) leurs biens immobiliers
- Inscrits au registre du commerce mais salariés (ex. : mandataires d'assurance)
- Magnétiseurs, voyants,...
- Maîtres-nageurs
- Professeurs de musique, chant ou danse, discomobiles.
- CUMA (mise en commun de matériel agricole)
- Enseignement à domicile (professeur d'anglais,...)
- Activités exercées hors secteur
- Télétravail
- Activité non démarrée ou en sommeil
- Associations de salariés d'une entreprise qui s'acquitte de la redevance (CE,...)
- Aides à domicile
- ... ou assimilables

c) Cas particulier des associations

Les associations qui répondent aux 2 critères indissociables ci-dessous seront exonérées de la redevance spéciale.

Critère 1: Ne pas posséder de locaux en propre ou être hébergé dans des locaux communaux

Critère 2: Ne pas organiser de manifestations ouvertes au public génératrices de déchets (repas, vides greniers, lotos, etc...).

Les associations à but caritatif sont exonérées.

d) Cas de figure assimilables aux cas précités

e) Critère social d'exonération pour très faibles revenus : à examiner au cas par cas, sur justificatifs

### 5.3 - Critères de déclassement, d'exonération partielle ou temporaire de la redevance

a) Entreprises qui font enlever une partie de leurs déchets par des prestataires privés (en général le mono déchet de fabrication : bois, ferraille etc...) mais qui utilisent le service public pour leurs déchets de type ménager (papiers bureaux, restes de repas, entretien des locaux).

A examiner au cas par cas, car la production de déchets restants peut aller de la corbeille de bureau (Forfait 1) à l'utilisation d'un conteneur de 750 litres quand il y a prise des repas sur place par un nombre important de salariés par exemple (Forfait F5).

b) Cas particulier des sites qui, quel que soit leur code d'activité (agents commerciaux, maîtres d'œuvres, ..... ) sont en réalité un bureau (Forfait F1).

Les seuls déchets qui passent par le service public de collecte sont les déchets de bureaux et d'entretien des locaux (Forfait F1)

c) Arrêt provisoire d'activité: invalidité ou incapacité (maladie)

d) Redevables inscrits au registre et qui perçoivent le RSA (Revenu de Solidarité Active) ou l'AAH (Allocation Adulte Handicapé)

e) Sans domicile fixe



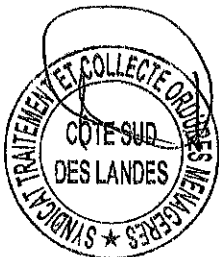
- f) Activité saisonnière : une activité saisonnière peut entraîner le déclassement au forfait inférieur, dans le cadre d'une étude au cas par cas basée notamment sur l'effectif salarié.
- g) Entreprises qui démarrent leur activité (hors saisonniers) en cours d'année : un prorata temporis par mois est appliqué, seuls les mois complets sont facturés. Les entreprises qui cessent leur activité en cours d'année restent redevables de la totalité de la redevance annuelle.
- h) Remplaçants dans les professions libérales
- i) Cas de figure assimilables aux cas précités

#### 5.4 – Cas particulier du déclassement des activités du forfait 1 au forfait 0

- a) Concerne certaines activités exercées à leur domicile par les professionnels (pas de locaux commerciaux spécifiques)  
Ex : commerces de gros, assurances, ingénierie, etc.
- b) Concerne certaines activités exercées au domicile du client  
Ex : coiffeuse ou manucure à domicile, etc.
- c) Cas de figure assimilables aux cas précités

Délibéré en séance du Comité syndical,  
Le 3 octobre 2019

Le Président,  
Alain CAUNEGRE



## GRILLE D APPLICATION DES FORFAITS

## ANNEXE 1

NAF	LIBELLE	EFFECTIF			
		0 à 2	3 à 5	6 à 9	10 et plus
0119Z	Autres cultures non permanentes	2	3	4	5
0130Z	Reproduction de plantes	2	3	4	5
0162Z	Activités de soutien à la production animale	1	1	1	2
0164Z	Traitement des semences	2	3	4	5
0210Z	Sylviculture et autres activités forestières	2	3	4	5
0220Z	Exploitation forestière	1	1	1	2
0321Z	Aquaculture en mer	2	3	4	5
0322Z	Aquaculture en eau douce	2	3	4	5
0811Z	Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et	1	1	1	2
0812Z	Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin	1	1	1	2
0891Z	Extraction des minéraux chimiques et d'engrais minéraux	2	3	4	5
0990Z	Activités de soutien aux autres industries extractives	1	1	1	2
1011Z	Transformation et conservation de la viande de boucherie	3	4	5	5
1012Z	Transformation et conservation de la viande de volaille	3	4	5	5
1013A	Préparation industrielle de produits à base de viande	3	4	5	5
1013B	Charcuterie	3	4	5	5
1020Z	Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques	2	3	4	5
1032Z	Préparation de jus de fruits et légumes	2	3	4	5
1039A	Autre transformation et conservation de légumes	2	3	4	5
1039B	Transformation et conservation de fruits	2	3	4	5
1052Z	Fabrication de glaces et sorbets	2	2	3	4
1061A	Meunerie	2	3	3	4
1071A	Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche	3	4	4	5
1071B	Cuisson de produits de boulangerie	2	3	4	5
1071C	Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	3	4	4	5
1071D	Pâtisserie	3	3	4	4
1072Z	Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation	2	2	3	3
1082Z	Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie	2	2	3	3
1083Z	Transformation du thé et du café	2	3	4	5
1085Z	Fabrication de plats préparés	2	3	4	5
1089Z	Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a.	2	3	4	5
1091Z	Fabrication d'aliments pour animaux de ferme	2	3	4	5
1101Z	Production de boissons alcooliques distillées	2	3	4	5
1102A	Fabrication de vins effervescents	2	3	4	5
1102B	Vinification	2	3	4	5
1320Z	Tissage	1	2	3	4
1392Z	Fabrication d'articles textiles, sauf habillement	1	2	3	4
1399Z	Fabrication d'autres textiles n.c.a.	1	2	3	4

## GRILLE D APPLICATION DES FORFAITS

ANNEXE 1

NAF	LIBELLE	EFFECTIF			
		0 à 2	3 à 5	6 à 9	10 et plus
1413Z	Fabrication de vêtements de dessus	1	2	3	4
1419Z	Fabrication d'autres vêtements et accessoires	1	2	3	4
1512Z	Fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie	1	2	3	4
1520Z	Fabrication de chaussures	1	2	3	4
1610A	Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation	1	2	3	4
1610B	Imprégnation du bois	2	2	3	4
1621Z	Fabrication de placage et de panneaux de bois	2	3	4	5
1622Z	Fabrication de parquets assemblés	2	2	2	3
1623Z	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries	2	2	2	3
1624Z	Fabrication d'emballages en bois	1	2	3	4
1629Z	Fabrication d'objets divers en bois ; fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie	1	2	3	4
1723Z	Fabrication d'articles de papeterie	1	2	3	4
1729Z	Fabrication d'autres articles en papier ou en carton	1	2	3	4
1812Z	Autre imprimerie (labeur)	2	3	4	5
1813Z	Activités de pré-presse	1	2	3	4
1814Z	Reliure et activités connexes	1	2	2	3
1910Z	Cokéfaction	2	3	4	5
1920Z	Raffinage du pétrole	2	3	4	5
2014Z	Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base	2	3	4	5
2015Z	Fabrication de produits azotés et d'engrais	2	3	4	5
2041Z	Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien	2	3	4	5
2042Z	Fabrication de parfums et de produits pour la toilette	2	3	4	5
2051Z	Fabrication de produits explosifs	2	3	4	5
2219Z	Fabrication d'autres articles en caoutchouc	2	3	4	5
2221Z	Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques	2	3	3	4
2222Z	Fabrication d'emballages en matières plastiques	2	3	3	4
2223Z	Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction	2	3	4	5
2229A	Fabrication de pièces techniques à base de matières plastiques	2	3	3	4
2229B	Fabrication de produits de consommation courante en matières plastiques	2	3	3	4
2312Z	Façonnage et transformation du verre plat	2	3	3	4
2313Z	Fabrication de verre creux	2	3	3	4
2319Z	Fabrication et façonnage d'autres articles en verre, y compris verre technique	2	3	3	4
2332Z	Fabrication de briques, tuiles et produits de construction, en terre cuite	2	3	3	4
2341Z	Fabrication d'articles céramiques à usage domestique ou ornemental	2	3	3	4
2349Z	Fabrication d'autres produits céramiques	2	3	3	4
2351Z	Fabrication de ciment	2	2	3	4
2361Z	Fabrication d'éléments en béton pour la construction	1	2	3	4
2363Z	Fabrication de béton prêt à l'emploi	2	2	3	4

## GRILLE D APPLICATION DES FORFAITS

## ANNEXE 1

NAF	LIBELLE	EFFECTIF			
		0 à 2	3 à 5	6 à 9	10 et plus
2370Z	Taille, façonnage et finissage de pierres	1	2	3	4
2399Z	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.	1	2	3	4
2433Z	Profilage à froid par formage ou pliage	2	3	3	4
2511Z	Fabrication de structures métalliques et de parties de structures	2	3	3	4
2512Z	Fabrication de portes et fenêtres en métal	2	3	3	4
2521Z	Fabrication de radiateurs et de chaudières pour le chauffage central	1	2	3	4
2529Z	Fabrication d'autres réservoirs, citernes et conteneurs métalliques	2	2	3	4
2550A	Forge, estampage, matriçage ; métallurgie des poudres	1	2	3	4
2561Z	Traitement et revêtement des métaux	2	3	4	5
2562A	Décolletage	2	3	4	5
2562B	Mécanique industrielle	1	2	3	3
2571Z	Fabrication de coutellerie	1	2	3	3
2572Z	Fabrication de serrures et de ferrures	1	2	3	4
2573A	Fabrication de moules et modèles	2	2	3	4
2573B	Fabrication d'autres outillages	1	2	3	3
2592Z	Fabrication d'emballages métalliques légers	2	2	3	4
2599A	Fabrication d'articles métalliques ménagers	2	2	3	4
2599B	Fabrication d'autres articles métalliques	1	2	3	3
2630Z	Fabrication d'équipements de communication	1	1	1	2
2640Z	Fabrication de produits électroniques grand public	2	3	4	5
2651B	Fabrication d'instrumentation scientifique et technique	1	1	1	2
2652Z	Horlogerie	1	1	1	2
2660Z	Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeuti	1	1	1	2
2670Z	Fabrication de matériels optique et photographique	1	1	1	2
2733Z	Fabrication de matériel d'installation électrique	1	1	2	2
2740Z	Fabrication d'appareils d'éclairage électrique	1	1	2	2
2822Z	Fabrication de matériel de levage et de manutention	1	2	2	3
2823Z	Fabrication de machines et d'équipements de bureau (à l'exception des ordinateurs)	1	2	3	4
2824Z	Fabrication d'outillage portatif à moteur incorporé	1	2	3	4
2825Z	Fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels	1	2	2	3
2829A	Fabrication d'équipements d'emballage, de conditionnement et de pesage	1	2	3	4
2830Z	Fabrication de machines agricoles et forestières	1	2	3	4
2849Z	Fabrication d'autres machines-outils	1	2	3	3
2893Z	Fabrication de machines pour l'industrie agro-alimentaire	1	2	3	4
2899B	Fabrication d'autres machines spécialisées	2	3	4	5
2920Z	Fabrication de carrosseries et remorques	1	2	2	3
2931Z	Fabrication d'équipements électriques et électroniques automobiles	1	1	2	2
2932Z	Fabrication d'autres équipements automobiles	1	1	2	3



## GRILLE D APPLICATION DES FORFAITS

ANNEXE 1

NAF	LIBELLE	EFFECTIF			
		0 à 2	3 à 5	6 à 9	10 et plus
3011Z	Construction de navires et de structures flottantes	1	1	2	3
3012Z	Construction de bateaux de plaisance	2	3	3	4
3020Z	Construction de locomotives et d'autre matériel ferroviaire roulant	1	1	2	3
3030Z	Construction aéronautique et spatiale	1	1	2	3
3092Z	Fabrication de bicyclettes et de véhicules pour invalides	2	3	4	5
3099Z	Fabrication d'autres équipements de transport n.c.a.	1	2	2	3
3101Z	Fabrication de meubles de bureau et de magasin	1	2	3	4
3102Z	Fabrication de meubles de cuisine	2	3	4	5
3103Z	Fabrication de matelas	2	3	4	5
3109A	Fabrication de sièges d'ameublement d'intérieur	1	1	2	3
3109B	Fabrication d'autres meubles et industries connexes de l'ameublement	1	1	2	3
3212Z	Fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie	1	2	2	3
3213Z	Fabrication d'articles de bijouterie fantaisie et articles similaires	1	1	1	2
3220Z	Fabrication d'instruments de musique	1	3	4	5
3230Z	Fabrication d'articles de sport	2	3	4	5
3240Z	Fabrication de jeux et jouets	2	3	4	5
3250A	Fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire	1	2	3	4
3299Z	Autres activités manufacturières n.c.a.	1	2	3	4
3311Z	Réparation d'ouvrages en métaux	2	3	3	4
3312Z	Réparation de machines et équipements mécaniques	2	3	4	5
3313Z	Réparation de matériels électroniques et optiques	1	1	1	2
3314Z	Réparation d'équipements électriques	1	1	1	2
3315Z	Réparation et maintenance navale	2	3	3	4
3317Z	Réparation et maintenance d'autres équipements de transport	1	2	2	3
3319Z	Réparation d'autres équipements	2	3	3	4
3320A	Installation de structures métalliques, chaudronnées et de tuyauterie	1	2	3	4
3320B	Installation de machines et équipements mécaniques	2	3	4	5
3320D	Installation d'équipements électriques, de matériels électroniques et optiques ou d'autres matériels	1	1	2	2
3530Z	Production et distribution de vapeur et d'air conditionné	1	2	3	4
3600Z	Captage, traitement et distribution d'eau	1	2	3	4
3700Z	Collecte et traitement des eaux usées	1	2	3	4
3811Z	Collecte des déchets non dangereux	2	3	4	5
3821Z	Traitement et élimination des déchets non dangereux	2	3	4	5
3831Z	Démantèlement d'épaves	2	3	4	5
3832Z	Récupération de déchets triés	2	3	4	5
3900Z	Dépollution et autres services de gestion des déchets	2	3	4	5
4110A	Promotion immobilière de logements	1	1	1	2
4110B	Promotion immobilière de bureaux	1	1	1	2

## GRILLE D APPLICATION DES FORFAITS

ANNEXE 1

NAF	LIBELLE	EFFECTIF			
		0 à 2	3 à 5	6 à 9	10 et plus
4110C	Promotion immobilière d'autres bâtiments	1	1	1	2
4110D	Supports juridiques de programmes	1	1	1	2
4120A	Construction de maisons individuelles	4	4	5	5
4120B	Construction d'autres bâtiments	3	4	5	5
4211Z	Construction de routes et autoroutes	1	2	2	3
4212Z	Construction de voies ferrées de surface et souterraines	1	2	2	3
4213A	Construction d'ouvrages d'art	3	4	5	5
4221Z	Construction de réseaux pour fluides	3	4	5	5
4222Z	Construction de réseaux électriques et de télécommunications	3	4	5	5
4291Z	Construction d'ouvrages maritimes et fluviaux	1	2	2	3
4299Z	Construction d'autres ouvrages de génie civil n.c.a.	3	4	5	5
4311Z	Travaux de démolition	2	3	4	5
4312A	Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires	3	4	4	5
4312B	Travaux de terrassement spécialisés ou de grande masse	3	4	4	5
4313Z	Forages et sondages	1	2	3	4
4321A	Travaux d'installation électrique dans tous locaux	1	2	3	4
4321B	Travaux d'installation électrique sur la voie publique	1	2	3	4
4322A	Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux	1	2	3	4
4322B	Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation	1	2	3	4
4329A	Travaux d'isolation	3	4	4	5
4329B	Autres travaux d'installation n.c.a.	1	2	3	4
4331Z	Travaux de plâtrerie	3	4	4	5
4332A	Travaux de menuiserie bois et pvc	2	3	3	4
4332B	Travaux de menuiserie métallique et serrurerie	2	3	3	4
4332C	Agencement de lieux de vente	1	1	2	2
4333Z	Travaux de revêtement des sols et des murs	3	4	4	5
4334Z	Travaux de peinture et vitrerie	2	3	4	5
4339Z	Autres travaux de finition	3	3	4	5
4391A	Travaux de charpente	2	3	4	5
4391B	Travaux de couverture par éléments	2	3	4	5
4399A	Travaux d'étanchéification	1	2	3	4
4399B	Travaux de montage de structures métalliques	1	1	2	2
4399C	Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment	4	5	5	5
4399D	Autres travaux spécialisés de construction	3	4	5	5
4511Z	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	1	2	3	4
4519Z	Commerce d'autres véhicules automobiles	1	2	3	4
4520A	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	2	3	4	5
4520B	Entretien et réparation d'autres véhicules automobiles	2	3	4	5

## GRILLE D APPLICATION DES FORFAITS

ANNEXE 1

NAF	LIBELLE	EFFECTIF			
		0 à 2	3 à 5	6 à 9	10 et plus
4532Z	Commerce de détail d'équipements automobiles	2	3	3	4
4540Z	Commerce et réparation de motocycles	1	2	3	4
4611Z	Intermédiaire du commerce en matières premières agricoles, animaux vivants, matières premières te	1	2	2	3
4612B	Autres intermédiaires du commerce en combustibles, métaux, minéraux et produits chimiques	1	2	2	3
4613Z	Intermédiaires du commerce en bois et matériaux de construction	1	2	2	3
4614Z	Intermédiaires du commerce en machines, équipements industriels, navires et avions	1	2	2	3
4615Z	Intermédiaires du commerce en meubles, articles de ménage et quincaillerie	1	2	2	3
4616Z	Intermédiaires du commerce en textiles, habillement, fourrures, chaussures et articles en cuir	1	2	2	3
4617A	Centrales d'achat alimentaires	1	2	2	3
4617B	Autres intermédiaires du commerce en denrées, boissons et tabac	1	2	2	3
4622Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de fleurs et plantes	2	3	4	5
4623Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) d'animaux vivants	1	2	3	4
4624Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de cuirs et peaux	2	3	4	5
4631Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de fruits et légumes	2	3	4	5
4632A	Commerce de gros (commerce interentreprises) de viandes de boucherie	2	3	4	5
4633Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits laitiers, œufs, huiles, matières grasses	1	2	3	4
4634Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de boissons	2	2	3	4
4637Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de café, thé, cacao et épices	2	2	3	4
4638A	Commerce de gros (commerce interentreprises) de poissons, crustacés et mollusques	3	4	5	5
4638B	Commerce de gros (commerce interentreprises) alimentaire spécialisé divers	2	3	4	5
4639A	Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits surgelés	1	2	2	3
4639B	Commerce de gros (commerce interentreprises) alimentaire non spécialisé	2	3	4	5
4641Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de textiles	1	2	3	4
4642Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) d'habillement et de chaussures	1	2	3	4
4643Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) d'appareils électroménagers	2	3	4	5
4644Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de vaisselle, verrerie et produits d'entretien	2	3	3	4
4646Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits pharmaceutiques	2	3	4	5
4647Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de meubles, de tapis et d'appareils d'éclairage	2	3	4	5
4648Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) d'articles d'horlogerie et de bijouterie	2	3	4	5
4649Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) d'autres biens domestiques	2	3	4	5
4651Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) d'ordinateurs, d'équipements informatiques	1	2	3	4
4652Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de composants et d'équipements électroniques	2	3	4	5
4661Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de matériel agricole	2	3	5	5
4663Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de machines pour l'extraction, la construction	2	3	4	5
4665Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de mobilier de bureau	2	3	4	5
4666Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) d'autres machines et équipements de bureau	2	3	4	5
4669B	Commerce de gros (commerce interentreprises) de fournitures et équipements industriels divers	2	3	5	5
4669C	Commerce de gros (commerce interentreprises) de fournitures et équipements pour le commerce	2	3	4	5

## GRILLE D APPLICATION DES FORFAITS

ANNEXE 1

NAF	LIBELLE	EFFECTIF			
		0 à 2	3 à 5	6 à 9	10 et plus
4671Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de combustibles et de produits annexes	1	2	3	4
4673A	Commerce de gros (commerce interentreprises) de bois et de matériaux de construction	2	3	4	5
4673B	Commerce de gros (commerce interentreprises) d'appareils sanitaires et de produits de décoration	2	3	4	5
4674A	Commerce de gros (commerce interentreprises) de quincaillerie	2	3	4	3
4674B	Commerce de gros (commerce interentreprises) de fournitures pour la plomberie et le chauffage	1	2	2	3
4675Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits chimiques	2	3	4	5
4676Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) d'autres produits intermédiaires	2	3	4	5
4690Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) non spécialisé	2	2	3	4
4711A	Commerce de détail de produits surgelés	4	5	5	5
4711B	Commerce d'alimentation générale	4	5	5	5
4711C	Supérettes	5	5	5	5
4711D	Supermarchés	5	5	5	5
4719B	Autres commerces de détail en magasin non spécialisé	2	3	4	5
4721Z	Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé	3	4	5	5
4722Z	Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé	3	4	5	5
4723Z	Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé	3	4	5	5
4724Z	Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé	3	4	5	5
4725Z	Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé	2	3	3	4
4726Z	Commerce de détail de produits à base de tabac en magasin spécialisé	2	3	3	4
4729Z	Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé	2	3	4	5
4730Z	Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	2	3	4	4
4741Z	Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé	2	3	4	5
4742Z	Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé	2	3	4	5
4743Z	Commerce de détail de matériels audio et vidéo en magasin spécialisé	2	3	4	5
4751Z	Commerce de détail de textiles en magasin spécialisé	2	3	3	4
4752A	Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en petites surfaces (moins de 400 m <sup>2</sup> )	2	3	4	4
4752B	Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en grandes surfaces (400 m <sup>2</sup> et plus)	2	3	4	4
4753Z	Commerce de détail de tapis, moquettes et revêtements de murs et de sols en magasin spécialisé	2	3	4	5
4754Z	Commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé	2	3	4	5
4759A	Commerce de détail de meubles	2	3	4	5
4759B	Commerce de détail d'autres équipements du foyer	2	3	4	5
4761Z	Commerce de détail de livres en magasin spécialisé	2	3	4	5
4762Z	Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé	2	3	4	5
4763Z	Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé	2	3	4	5
4764Z	Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé	2	2	3	4
4765Z	Commerce de détail de jeux et jouets en magasin spécialisé	2	3	4	5
4771Z	Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	2	3	3	4
4772A	Commerce de détail de la chaussure	2	3	3	4

## GRILLE D APPLICATION DES FORFAITS

## ANNEXE 1

NAF	LIBELLE	EFFECTIF			
		0 à 2	3 à 5	6 à 9	10 et plus
4772B	Commerce de détail de maroquinerie et d'articles de voyage	2	3	4	5
4773Z	Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé	1	2	3	4
4774Z	Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé	1	2	3	4
4775Z	Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé	1	2	3	4
4776Z	Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces a	2	3	4	5
4777Z	Commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé	1	2	3	4
4778A	Commerces de détail d'optique	2	2	3	4
4778B	Commerces de détail de charbons et combustibles	2	2	3	4
4778C	Autres commerces de détail spécialisés divers	2	3	4	5
4779Z	Commerce de détail de biens d'occasion en magasin	1	1	1	2
4781Z	Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés	2	2	3	4
4782Z	Commerce de détail de textiles, d'habillement et de chaussures sur éventaires et marchés	1	2	3	4
4789Z	Autres commerces de détail sur éventaires et marchés	1	2	3	4
4799A	Vente à domicile	1	2	3	4
4799B	Vente par automates et autres commerces de détail hors magasin, éventaires ou marchés n.c.a.	1	2	3	4
4910Z	Transport ferroviaire interurbain de voyageurs	1	2	2	3
4920Z	Transports ferroviaires de fret	1	2	2	3
4932Z	Transports de voyageurs par taxis	1	1	2	2
4939A	Transports routiers réguliers de voyageurs	1	1	2	2
4941A	Transports routiers de fret interurbains	1	1	2	2
4941B	Transports routiers de fret de proximité	1	1	5	5
4942Z	Services de déménagement	3	4	4	5
5010Z	Transports maritimes et côtiers de passagers	1	1	2	2
5020Z	Transports maritimes et côtiers de fret	1	1	2	2
5210B	Entreposage et stockage non frigorifique	1	1	2	3
5221Z	Services auxiliaires des transports terrestres	1	1	2	2
5222Z	Services auxiliaires des transports par eau	1	2	3	4
5224A	Manutention portuaire	1	2	3	4
5224B	Manutention non portuaire	1	2	3	4
5229A	Messagerie, fret express	1	1	2	2
5229B	Affrètement et organisation des transports	1	1	2	2
5310Z	Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel	1	2	3	4
5320Z	Autres activités de poste et de courrier	1	2	3	4
5510Z	Hôtels et hébergement similaire	3	4	5	5
5520Z	Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	2	3	4	5
5530Z	Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs	3	3	4	5
5590Z	Autres hébergements	3	4	5	5
5610A	Restauration traditionnelle	4	5	5	5

## GRILLE D APPLICATION DES FORFAITS

ANNEXE 1

NAF	LIBELLE	EFFECTIF			
		0 à 2	3 à 5	6 à 9	10 et plus
5610B	Cafétérias et autres libres-services	4	5	5	5
5610C	Restauration de type rapide	2	3	3	4
5621Z	Services des traiteurs	2	3	3	4
5629A	Restauration collective sous contrat	4	5	5	5
5629B	Autres services de restauration n.c.a.	4	5	5	5
5630Z	Débites de boissons	3	3	4	5
5813Z	Édition de journaux	1	2	3	4
5814Z	Édition de revues et périodiques	1	2	3	4
5819Z	Autres activités d'édition	1	2	3	4
5821Z	Édition de jeux électroniques	1	1	1	2
5829A	Édition de logiciels système et de réseau	1	1	1	2
5829B	Edition de logiciels outils de développement et de langages	1	1	1	2
5829C	Edition de logiciels applicatifs	1	1	1	2
5914Z	Projection de films cinématographiques	2	2	3	4
5920Z	Enregistrement sonore et édition musicale	1	2	2	3
6110Z	Télécommunications filaires	1	1	1	2
6120Z	Télécommunications sans fil	1	1	1	2
6130Z	Télécommunications par satellite	1	1	1	2
6190Z	Autres activités de télécommunication	1	1	1	2
6201Z	Programmation informatique	1	1	1	2
6202A	Conseil en systèmes et logiciels informatiques	1	1	1	2
6202B	Tierce maintenance de systèmes et d'applications informatiques	1	1	1	2
6203Z	Gestion d'installations informatiques	1	1	1	2
6209Z	Autres activités informatiques	1	1	1	2
6311Z	Traitement de données, hébergement et activités connexes	1	1	1	2
6391Z	Activités des agences de presse	1	1	2	2
6399Z	Autres services d'information n.c.a.	1	1	1	2
6419Z	Autres intermédiations monétaires	1	1	1	2
6492Z	Autre distribution de crédit	1	1	1	2
6499Z	Autres activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite, n.c.a.	1	1	1	2
6512Z	Autres assurances	1	1	1	2
6612Z	Courtage de valeurs mobilières et de marchandises	1	1	1	2
6619A	Supports juridiques de gestion de patrimoine mobilier	1	1	1	2
6619B	Autres activités auxiliaires de services financiers, hors assurance et caisses de retraite, n.c.a.	1	1	1	2
6621Z	évaluation des risques et dommages	1	1	1	2
6622Z	Activités des agents et courtiers d'assurances	1	1	1	2
6629Z	Autres activités auxiliaires d'assurance et de caisses de retraite	1	1	1	2
6810Z	Activités des marchands de biens immobiliers	1	1	1	2

## GRILLE D APPLICATION DES FORFAITS

## ANNEXE 1

NAF	LIBELLE	EFFECTIF			
		0 à 2	3 à 5	6 à 9	10 et plus
6820A	Location de logements	1	1	1	2
6831Z	Agences immobilières	1	1	1	2
6832A	Administration d'immeubles et autres biens immobiliers	1	1	1	2
6832B	Supports juridiques de gestion de patrimoine immobilier	1	1	1	2
6910Z	Activités juridiques	1	1	1	1
6920Z	Activités comptables	1	1	1	1
7010Z	Activités des sièges sociaux	1	1	1	1
7021Z	Conseil en relations publiques et communication	1	1	1	2
7022Z	Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	1	1	1	2
7111Z	Activités d'architecture	1	1	1	1
7112A	Activité des géomètres	1	1	1	2
7112B	Ingénierie, études techniques	1	1	1	1
7120A	Contrôle technique automobile	1	1	1	1
7120B	Analyses, essais et inspections techniques	1	1	1	1
7211Z	Recherche-développement en biotechnologie	1	1	1	1
7219Z	Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles	1	1	1	1
7220Z	Recherche-développement en sciences humaines et sociales	1	1	1	1
7311Z	Activités des agences de publicité	1	1	1	2
7312Z	Régie publicitaire de médias	1	1	1	2
7320Z	études de marché et sondages	1	1	1	2
7410Z	Activités spécialisées de design	1	1	1	2
7420Z	Activités photographiques	2	2	3	4
7430Z	Traduction et interprétation	1	1	1	1
7490A	Activité des économistes de la construction	1	1	1	2
7490B	Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses	1	1	1	2
7500Z	Activités vétérinaires	1	1	1	2
7712Z	Location et location-bail de camions	1	2	2	3
7721Z	Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport	1	2	2	3
7722Z	Location de vidéocassettes et disques vidéo	1	2	2	3
7729Z	Location et location-bail d'autres biens personnels et domestiques	1	2	2	3
7731Z	Location et location-bail de machines et équipements agricoles	1	2	2	3
7732Z	Location et location-bail de machines et équipements pour la construction	1	2	2	3
7739Z	Location et location-bail d'autres machines, équipements et biens matériels n.c.a.	1	2	2	3
7810Z	Activités des agences de placement de main-d'œuvre	1	1	1	2
7820Z	Activités des agences de travail temporaire	1	1	1	1
7911Z	Activités des agences de voyage	1	1	1	2
7912Z	Activités des voyagistes	1	1	1	2
7990Z	Autres services de réservation et activités connexes	1	1	1	2

## GRILLE D APPLICATION DES FORFAITS

ANNEXE 1

NAF	LIBELLE	EFFECTIF			
		0 à 2	3 à 5	6 à 9	10 et plus
8010Z	Activités de sécurité privée	1	1	1	1
8020Z	Activités liées aux systèmes de sécurité	1	1	1	1
8030Z	Activités d'enquête	1	1	1	1
8110Z	Activités combinées de soutien lié aux bâtiments	1	1	1	2
8121Z	Nettoyage courant des bâtiments	1	2	3	4
8122Z	Autres activités de nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel	2	3	3	4
8129A	Désinfection, désinsectisation, dératisation	2	3	3	4
8129B	Autres activités de nettoyage n.c.a.	2	3	3	4
8130Z	Services d'aménagement paysager	2	3	4	5
8211Z	Services administratifs combinés de bureau	1	1	1	1
8219Z	Photocopie, préparation de documents et autres activités spécialisées de soutien de bureau	1	1	1	1
8230Z	Organisation de foires, salons professionnels et congrès	1	1	1	1
8291Z	Activités des agences de recouvrement de factures et des sociétés d'information financière	1	1	1	2
8292Z	Activités de conditionnement	2	3	3	4
8299Z	Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a.	1	1	1	1
8413Z	Administration publique (tutelle) des activités économiques	1	1	2	2
8430C	Distribution sociale de revenus	1	1	2	2
8532Z	Enseignement secondaire technique ou professionnel	1	1	1	2
8551Z	Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs	1	2	3	4
8552Z	Enseignement culturel	1	1	2	3
8553Z	Enseignement de la conduite	1	1	1	1
8559A	Formation continue d'adultes	1	1	1	2
8559B	Autres enseignements	1	1	1	2
8560Z	Activités de soutien à l'enseignement	1	1	1	2
8610Z	Activités hospitalières	1	1	1	1
8621Z	Activité des médecins généralistes	1	1	1	2
8622A	Activités de radiodiagnostic et de radiothérapie	1	1	1	2
8622B	Activités chirurgicales	1	1	1	2
8622C	Autres activités des médecins spécialistes	1	1	1	2
8623Z	Pratique dentaire	1	1	1	2
8690A	Ambulances	1	1	1	1
8690B	Laboratoires d'analyses médicales	1	1	1	2
8690D	Activités des infirmiers et des sages-femmes	1	1	1	2
8690E	Activités des professionnels de la rééducation, de l'appareillage et des pédicures-podologues	1	1	1	2
8690F	Activités de santé humaine non classées ailleurs	1	1	1	2
8710A	Hébergement médicalisé pour personnes âgées	2	3	4	5
8710B	Hébergement médicalisé pour enfants handicapés	2	3	4	5
8710C	Hébergement médicalisé pour adultes handicapés et autre hébergement médicalisé	2	3	4	5



## GRILLE D APPLICATION DES FORFAITS

ANNEXE 1

NAF	LIBELLE	EFFECTIF			
		0 à 2	3 à 5	6 à 9	10 et plus
8720A	Hébergement social pour handicapés mentaux et malades mentaux	2	3	4	5
8720B	Hébergement social pour toxicomanes	2	3	4	5
8730A	Hébergement social pour personnes âgées	2	3	4	5
8730B	Hébergement social pour handicapés physiques	2	3	4	5
8790A	Hébergement social pour enfants en difficultés	2	3	4	5
8790B	Hébergement social pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	2	3	4	5
8810A	Aide à domicile	1	1	2	3
8810B	Accueil ou accompagnement sans hébergement d'adultes handicapés ou de personnes âgées	2	3	3	4
8810C	Aide par le travail	2	3	3	4
8891A	Accueil de jeunes enfants	2	2	3	3
8891B	Accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants handicapés	2	3	3	4
8899A	Autre accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants et d'adolescents	2	3	3	4
8899B	Action sociale sans hébergement n.c.a.	2	3	3	4
9001Z	Arts du spectacle vivant	1	1	2	3
9002Z	Activités de soutien au spectacle vivant	1	2	3	4
9004Z	Gestion de salles de spectacles	1	2	3	4
9101Z	Gestion des bibliothèques et des archives	1	1	1	2
9102Z	Gestion des musées	1	1	1	2
9103Z	Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires	1	1	1	2
9104Z	Gestion des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles	1	1	1	2
9200Z	Organisation de jeux de hasard et d'argent	1	2	3	4
9311Z	Gestion d'installations sportives	1	1	1	2
9312Z	Activités de clubs de sports	1	1	1	2
9313Z	Activités des centres de culture physique	1	1	1	2
9319Z	Autres activités liées au sport	1	1	1	2
9321Z	Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes	1	2	3	4
9329Z	Autres activités récréatives et de loisirs	1	1	1	2
9411Z	Activités des organisations patronales et consulaires	1	1	1	1
9412Z	Activités des organisations professionnelles	1	1	1	1
9420Z	Activités des syndicats de salariés	1	1	1	1
9491Z	Activités des organisations religieuses	1	1	1	1
9499Z	Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire	1	1	1	1
9511Z	Réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques	1	2	3	4
9512Z	Réparation d'équipements de communication	1	2	3	4
9521Z	Réparation de produits électroniques grand public	1	2	3	4
9522Z	Réparation d'appareils électroménagers et d'équipements pour la maison et le jardin	1	2	3	4
9523Z	Réparation de chaussures et d'articles en cuir	1	2	3	4
9524Z	Réparation de meubles et d'équipements du foyer	1	2	3	4

**GRILLE D APPLICATION DES FORFAITS**

**ANNEXE 1**

NAF	LIBELLE	EFFECTIF			
		0 à 2	3 à 5	6 à 9	10 et plus
9529Z	Réparation d'autres biens personnels et domestiques	1	2	3	4
9601B	Blanchisserie-teinturerie de détail	1	2	2	3
9602A	Coiffure	1	2	2	3
9602B	Soins de beauté	1	1	1	1
9603Z	Services funéraires	1	1	1	1
9604Z	Entretien corporel	1	1	1	2
9609Z	Autres services personnels n.c.a.	1	2	3	4



### Tranches de tonnages pour chaque forfait en fonction du type de déchets\*

### ANNEXE 2

	F1		F2		F3		F4		F5		
Type de déchets											
A	0.00t	<b>0,33t</b>	0,64t	<b>0,94t</b>	1,42t	<b>1,89t</b>	2,40t	<b>2,92t</b>	4,79t	<b>6,67t</b>	8.55t
B	0.00t	<b>0,67t</b>	1,28t	<b>1,89t</b>	2,83t	<b>3,78t</b>	4,81t	<b>5,83t</b>	9,58t	<b>13,33t</b>	17.08t
C	0.00t	<b>1,30t</b>	2,50t	<b>3,70t</b>	5,54t	<b>7,39t</b>	9,40t	<b>11,41t</b>	18,75t	<b>26,09t</b>	33.41t
D	0.00t	<b>0,44t</b>	0,85t	<b>1,26t</b>	1,89t	<b>2,52t</b>	3,20t	<b>3,89t</b>	6,39t	<b>8,89t</b>	11.39t
E	0.00t	<b>0,38t</b>	0,73t	<b>1,08t</b>	1,61t	<b>2,15t</b>	2,74t	<b>3,32t</b>	5,46t	<b>7,59t</b>	9.72t
F	0.00t	<b>0,53t</b>	1,02t	<b>1,50t</b>	2,26t	<b>3,01t</b>	3,83t	<b>4,65t</b>	7,63t	<b>10,62t</b>	13.61t

#### Les montants des forfaits sont nets de taxes

<b>A</b>	Déchets résiduels incinérables de collecte classique, et apport de déchets incinérables en déchetterie.
<b>B</b>	Collecte sélective du carton en porte à porte, et collecte du carton en déchetterie.
<b>C</b>	Apport majoritaire en déchetterie (ferraille, déchets verts, bois, gravats,...).
<b>D</b>	Déchets mixtes cartons et incinérables.
<b>E</b>	Déchets mixtes cartons et forte proportion d'incinérables.
<b>F</b>	Déchets mixtes cartons et faible proportion d'incinérables.

#### \*Les déchets concernés sont:

la collecte et le traitement des ordures ménagères et du carton

la collecte sélective des emballages recyclables (points-tri)

la collecte des déchets de type encombrants en déchetterie (conformément au règlement déchetterie)

**ANNEXE 3****REDEVANCE SPECIALE****Grille tarifaire pour les communes et les établissements scolaires**

Ordures Ménagères (en t)	Commune	ECOLES	COLLEGES	LYCEES
< 150 t	Forfait F1	Forfait F1	Réal pesé	Réal pesé
150 < t < 400	Forfait F2	Forfait F2		
400 < t < 800	Forfait F3			
800 < t < 2000	Forfait F4	Forfait F3		
> 2000	Forfait F5			

**ANNEXE 4****TARIFS FORFAITAIRES GROS PRODUCTEURS****(EN L'ABSENCE DE PESEE EMBARQUEE)**

<b>CAMPINGS COLLECTES EN DECHETS RESIDUELS</b>	<b>CAMPINGS NON COLLECTES EN DECHETS RESIDUELS MAIS COLLECTES EN EMBALLAGES RECYCLABLES</b>	<b>GROS PRODUCTEURS AUTRES QUE CAMPINGS (exemple : supermarchés, ...)</b>
Tarif / emplacement / an voté annuellement par le Comité syndical	moins de 200 emplacements : équivalent forfait F2	Tarif / conteneur / an voté annuellement par le Comité syndical
	entre 200 et 400 emplacements : équivalent forfait F3	
	entre 400 et 600 emplacements : équivalent forfait F4	
	plus de 600 emplacements : équivalent forfait F5	